



Domessargues Running – 422 Chemin du cabanon 30350
Domessargues

REGLEMENT DU TRAIL A DOMESSARGUES 2023

Article 1: Organisateurs

Le Trail à Domessargues est un événement nature organisé par le Domessargues-Running.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via Chronogard.fr ou par téléphone au 0649350237

Article 2: Dates ,horaires,circuits, retrait des dossards

Le Trail à Domessargues aura lieu le Dimanche 21 Avril 2024 à Domessargues.

Il est composé de trois courses adultes et d'une course enfants

* **Trail de la Pierre bleue** : Trail de 7 km avec un dénivelé de 200 m de D+ Départ 9H15

* **Trail des Arbouses**: Trail de 13 km avec un dénivelé de 450 m de D+ Départ 9H30

* **Sur la trace des Camisards**: Trail de 30 km avec un dénivelé de 1200 m de D+ Départ 8H00

***Course enfants** : 1 Km autour du village Départ 9H00

***Randonnée / Marche Nordique** : 12km départ 9h30

Le retrait des dossards et les inscriptions sur place se feront sur place jusqu'à une heure avant le départ de la course soit à partir de 7h00 au foyer Lucie Aubrac.

Le départ sera donné au lotissement le coteau, le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3: Conditions d'inscriptions

Chaque athlète participera sous sa propre responsabilité et aucun coureur ne pourra participer sans autorisation parentale à la course enfants.

3.1 Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport , la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

* Soit du licence sportive en cours FFA, FFTRI,FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation)

* Soit d'un certificat médical de non contre -indication à la pratique de la course à pied en compétition , datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Article 4: Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription sur www.chronogard.fr

Possibilité de s'inscrire sur place le jour même.

4.1 Tarifs:

Trail de la Pierre bleue : 10 euros

Trail des Arbouses : 15 euros

Sur la trace des Camisards : 27 euros

Course enfants : Gratuite

Randonnée / Marche Nordique : 10 euros

4.2 Remboursement :

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAAF pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive.il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

Equipement obligatoire pour le 30 km (Sur la Trace des Camisards) :

* 1 Une réserve en eau de 1 litre

* 1 Sifflet

* 1 Téléphone portable

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur.

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières.

Les service de secours (SDIS) et la gendarmerie nationale seront avertis de l'évènement.

Article 7 : Chronométrage

Des officiels assureront le chronométrage et les classements.

Les contrôles de régularité et de sécurité à différents points de parcours seront effectués par des bénévoles du Domessargues-Running.

Les classements seront diffusés sur le site Chronogard.fr

Article 8 : Classements et récompenses

* Le 7 km (Trail de le Pierre bleue) : Les 3 premiers au scratch homme/femme

* Le 13 km (Trail des Arbouses) : Les 3 premiers au scratch homme/femme

* Le 30 km (Sur la trace des camisards) : Les 3 premiers au scratch homme/femme

Récompense également pour le club le plus représenté.

Un T-shirt sera offert à tous les participants en cadeau de bienvenue.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Le numéro de téléphone du coordinateur sécurité de la course sera présent au dos du dossard.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves.

Article 11 : Annulation ,intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement par virement direct de Chronogard.fr

En cas de force majeure (intempéries, brouillard....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procèdera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 12 : Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.